

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 213

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes
Autor: Daucourt, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251502>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Ce document mémorable est la plus précieuse charte de la liberté, et la première page importante de toute l'histoire des Franches-Montagnes. Ce peuple en a joui pendant des siècles et il lui doit son indépendance et sa prospérité. Ce document dit que l'évêque affranchit à perpétuité de toutes tailles et exaction les hommes habitant la Montagne de Montfaucon. Il veut que les habitants des deux sexes, venant de l'étranger pour s'établir dans les limites indiquées, soient francs de tailles et d'impôts, que chacun d'eux ayant ménage put avoir un journal de terre autour de sa maison pour le seul cens annuel de 12 deniers, payables à la St-Martin d'hiver, et deux chapons ; que pour toute autre terre cultivée en champ ou en pré, ils ne payeront que trois deniers par journal.

Cet acte de franchises forma dès lors la base de l'état des personnes dans ce quartier de montagnes. De suite les populations ou plutôt les colons affluèrent sur ce haut pays. Une ancienne tradition, qui se perpétue toujours, veut que le premier habitant des Bois soit un nommé Jean Ruedin origi-

naire, croit-on, de Cressier-le-Landéron. Il fut sans doute l'un des premiers colons attirés par la lettre de franchises de l'évêque Imier de Ramstein. Il ouvrit une clairière dans les bois et y fixa sa demeure. Bientôt d'autres colons vinrent s'établir proche de sa maison et donnèrent naissance à une communauté qui fut appelée les Bois Jean Ruedin. C'est là le commencement du village et plus tard de la paroisse des Bois, *Rudis Sylva*. Cette partie des Franches-Montagnes s'appela même la Montagne des Bois. On trouve plusieurs Ruedin cités dans les actes. Jehan Ruedin était en 1427, chanoine de St Michel à Porrentruy. Un Ruedin des Bois était chanoine de la collégiale de St-Ursanne, en 1460. On trouve encore Nicolas Ruedin, tenancier des terres du prieuré de Dannemarie, appartenant au comte de Montbéliard ; Antoine Ruedin, maire du prieuré de Dannemarie à Damvant.

Il est probable que tous ces Ruedin appartenaient à la famille du premier colon des Bois. La colonie de Jean Ruedin prit bientôt un grand développement et plusieurs de ses ressortissants figurent dans les actes du XV^e siècle.

D'autres colons firent de profondes clairières dans les vastes forêts du côté de Tramelan. Pour avancer plus vite dans le travail de défrichement et pour ménager les bras et la fatigue, les colons mirent le feu aux forêts pour faire place nette. Sous l'action dévorante des flammes, les grands arbres séculaires furent brûlés et l'incendie se propageant de proche en proche, la forêt toute entière offrit pendant longtemps le spectacle d'un immense brasier. Les colons reçurent alors le nom de Brûlés et les pre-

miers pionniers fondèrent une communauté qui fut appelée les Breuleux en souvenir de ces forêts brûlées. Les cendres fertilisèrent le sol qui fut propre à une certaine culture, malgré l'apreté du climat.

Un acte du 10 novembre 1440 mentionne le territoire des Breuleux, qu'il appelle les Brulluy. Il fut dressé à Delémont. « L'an mil quatre cent et quarante, le deuxième jour du mois de novembre », par le notaire Erhard Molitor de Delémont¹⁾.

Dans un parchemin appartenant aux archives des Breuleux, le village est appelé le *Breluy*. C'est alors que le territoire de cette localité fut délimité par un arrêt du châtelain de St-Ursanne, Henri de Montsevelier, maire de la Franche-Montagne de Muriaux.

Au Noirmont, les colons trouvèrent une sombre forêt de sapins noirs et séculaires. Ils y firent des abattis et y construisirent quelques maisons. De là le nom que prit la nouvelle communauté, celle des colons du Noirmont, de la Montagne-Noire. La communauté du Noirmont apparaît comme telle pour la première fois en 1454, dans l'acte d'érection d'une chapelle à Saignelégier²⁾.

D'autres colons vinrent se fixer dans une plaine encaissée, au-dessous de Montfaucon. Ils mirent le feu aux taillis et aux forêts. Ce fut là l'origine du village des Enfers, bâti dans un pli du terrain que les actes du XIV^e siècle appellent le *Cruz* ou le *Creux des Enfers*³⁾. D'après une antique tradi-

1) Trouillat et Vautrey, V. 789.

2) Trouillat V. p. 410.

3) Trouillat IV. p. 637 et 638.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 8

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

Toutes ces appréciations louangeuses irritaient Melkhir, qui craignait que son prestige ne fût atteint et amoindri chez toutes les femmes de la *dachekra* ; elle reprit d'une voix chevrotante, avec une ténacité fastidieuse :

— Elle a guéri ton enfant ?...

— Oui, Melkhir, et demain Alim ne souffrira plus.

La vieille ricana d'un sourire diabolique et reprit sentencieusement :

— Si Melkhir avait soigné Alim, elle ne l'au-

rait rien pris pour cette fois, Yamina, et ce n'aurait pas été une honte de voir un Kabyle guéri par une Française !...

— Elle ne m'a rien demandé, Melkhir, et je ne la payerai pas, elle me l'a dit.

Melkhir, autrement dit la sorcière en rapport avec les djinns qui lui fournissaient des amulettes révélatrices, Melkhir était à bout d'arguments.

Elle reprit néanmoins :

— C'est le malheur, c'est le malheur pour le gourbi que la Française ait commandé dans la place, et Alim ne guérira pas.

Tous les yeux étaient sur la sorcière.

Yamina paraissait terrifiée...

Mahomet ne parlait-il pas par la bouche de Melkhir ?...

Le Coran n'interdisait-il pas la société des Français, ces maudits Français qui combattent les douces lois musulmanes ?... Et pourtant, Abdallah connaissait le Coran ! Si les prescriptions du livre sacré avaient interdit un tel se-

cours, Yamina l'aurait su, car le maître l'aurait battue pendant un quart d'heure au moins !.. Elle n'avait reçu qu'un seul coup de matraque !

La pauvre mère, croyant déjà voir dans son imagination angoissée mille orages fondre sur la tête de l'innocent, regarda Alim.

Il offrait quelques grains d'orge à une poulette qui le divertissait ; son visage était serein, le bandeau placé par Renée Calvignac l'avait abandonné dans ses jeux ; aucune souffrance physique ne se lisait sur la mine éveillée de l'enfant.

— Il est pourtant guéri, Melkhir, regarde-le, dit la pauvre mère inquiète.

— N'empêche pas, reprit la sorcière, que c'est une Française qui a soigné Alim, et que Yamina aurait mieux fait d'envoyer quérir Melkhir.

Elle hochait la tête, leva les yeux au toit du gourbi, comme si quelque puissance prestigieuse allait apparaître.

Yamina était anéantie.